



COMPTÉ RENDU FINANCIER

RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE



Bilan : actif	53
Bilan : passif.....	54
Compte de résultat	55
Rapport général du commissaire aux comptes	56
Règles et méthodes comptables.....	61
Immobilisations.....	65
Amortissements	66
Provisions.....	67
Créances et dettes	68
Variation des fonds propres	69
Variation des fonds dédiés.....	70
Charges constatées d'avance	71
Produits constatés d'avance.....	72
Concours publics et subventions.....	73
Détails Concours publics et subventions	74
Évaluations des contributions volontaires en nature.....	75
Charges à payer et produits à recevoir	76
Annexe au bilan.....	77

Sommaire

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de Résultat 1/2	3
Compte de Résultat 2/2	4
Annexes	5
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	10
Amortissements	11
Provisions	12
Créances et dettes	13
Variation des fonds propres	14
Variation des fonds dédiés	15
Charges constatés d'avance	16
Produits constatés d'avance	17
Concours public et subventions d'exploitation	18
Détail concours publics et subventions	19
Evaluation des contributions volontaires en nature	20
Charges à payer	21
Produits à recevoir	22
Annexe au bilan	23

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	318 843	228 642	90 201	91 169
	Autres immobilisations incorporelles	99 169	31 480	67 689	87 522
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	4 769		4 769	25 360
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	3 318 285	2 228 166	1 090 119	1 126 183
	Constructions	4 857 604	4 500 061	357 543	382 028
	Installation techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	3 395 671	483 146	2 912 526	2 851 798
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	15 000	15 000		
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	800 280		800 280	800 280
	Prêts	386 000	86 000	300 000	
	Autres immobilisations financières	10 258	10 000	258	19 316
TOTAL (II)		13 205 879	7 582 495	5 623 384	5 383 657
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	694 754	324 488	370 266	1 033 183
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	432 615		432 615	576 596
	Charges constatées d'avance	164 145		164 145	119 801
	Valeurs mobilières de placement	2 739 406		2 739 406	1 983 470
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 247 804		2 247 804	2 125 131
TOTAL (III)		6 278 723	324 488	5 954 236	5 838 181
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission de emprunts (IV)				
	Primes de remboursement de emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		19 484 602	7 906 983	11 577 619	11 221 838
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				258 758	19 316
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	5 000 000	5 000 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		3 736
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	2 250 929	2 378 168
	Excédent ou déficit de l'exercice	92 845	(130 975)
	Total des fonds propres (situation nette)	7 343 774	7 250 929
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	38 624	46 698
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	7 382 398	7 297 627
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	1 221 318	668 262
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	1 221 318	668 262
Provisions	Provisions pour risques	70 000	70 000
	Provisions pour charges	127 477	175 231
	Total des provisions	197 477	245 231
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 192 125	2 194 201
	Emprunts et dettes financières divers (2)		1 450
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 221	279 058
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	359 128	407 018
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	101 296	128 990
	Produits constatés d'avance (1)	12 656	
	Total des dettes	2 776 426	3 010 717
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	11 577 619	11 221 838
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		92 844,64	(130 975,34)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		663 343	897 634
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	4 035 299	4 051 745
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	517 812	535 682
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	955 079	1 037 837
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 146 259	848 881
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	55 439	237 550
	Utilisations des fonds dédiés	812 000	552 457
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	22 603	75 313
Total des produits d'exploitation		8 544 491	7 339 466
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	3 026 367	2 937 134
	Aides financières	265 000	24 202
	Impôts, taxes et versements assimilés	67 598	280 533
	Salaires	2 207 954	2 405 102
	Cotisations sociales	957 229	1 016 785
	Dotation aux amortissements et dépréciations	342 382	335 881
	Dotation aux provisions		
	Report en fonds dédiés	1 365 056	32 307
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	218 270	320 613
Total des charges d'exploitation		8 449 855	7 352 556
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 636	(13 090)



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
58 Rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

58 Rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 mars 2026

KPMG SA

**Erik
Boulois**  Signature
numérique de
Erik Boulois
Date : 2026.03.31
16:44:49 +02'00'

Erik Boulois

Associé

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexes

www.axcio.fr

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 11 577 619 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 8 638 140 euros et un total charges de 8 545 296 euros, dégageant ainsi un bénéfice de 92 845 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

L'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation a pour but notamment de :

1°) Représenter les associations adhérentes auprès des Pouvoirs Publics, des organismes professionnels et familiaux et tout autre organisme public ou privé sur le plan français, européen ou international, en particulier représenter les familles des associations des Maisons Familiales Rurales comme mouvement familial membre de l'Union Nationale des Associations Familiales.

2°) Définir et adapter les principes des Maisons Familiales Rurales et de garantir leur authenticité.

Ces principes sont principalement les suivants:

- Respect des droits de la responsabilité des familles en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle générale, morale et sociale de leurs enfants ainsi que leur éducation religieuse conforme à la volonté de chacune d'elles.
- Responsabilité de l'Association de parents créée pour gérer la maison familiale, l'institut rural ou le centre.
- Répartition des élèves, apprentis ou stagiaires en groupes restreints.
- Formation des élèves, apprentis ou stagiaires assurée par l'alternance de séjour entre la maison familiale, l'institut ou le centre et leur famille ou un maître de stage.

3°) Provoquer la création de nouvelles associations et l'ouverture de nouveaux établissements de maisons familiales, instituts ruraux et centres.

4°) Rendre ou organiser tous services nécessaires aux maisons familiales, instituts ruraux et centres et mener toute action concernant le développement de l'éducation populaire en milieu rural et plus spécialement de l'éducation, l'orientation, la formation professionnelle, l'apprentissage, la formation continue, l'économie sociale et familiale, et l'éducation physique, le recrutement, la formation et le perfectionnement des cadres.

5°) Participer au développement rural et agricole et à l'animation du milieu rural sous toutes leur formes.

6°) Développer des relations avec les pays étrangers ou organismes internationaux et mener des actions de coopération et de solidarité pour le développement à l'étranger d'Institutions s'inspirant des principes des maisons familiales rurales.

7°) Assurer éventuellement toutes activités de caractère éducatif, social ou familial notamment des activités d'accueil et d'hébergement.

8°) Et de mener toutes autres actions intéressant le milieu rural.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

CHANGEMENTS DE METHODES

À compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025, l'entité applique les dispositions issues :

- Du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC 2014-03 (PCG).
- Du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, en lien avec le règlement ANC 2022-06 modifiant divers règlements ANC dont le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces textes conduisent principalement à des reclassements et à des changements de présentation, sans remettre en cause les principes fondamentaux de la comptabilité.

Ces changements s'appliquent aux seuls comptes de l'exercice 2025, les comptes 2024 n'étant pas modifiés.

- La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice précédemment comptabilisée dans le compte 77700000 est désormais enregistrée dans le compte 74700000

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- identifiables,
- porteuses d'avantages économiques futurs,
- contrôlées par l'entité,
- évaluées de façon fiable.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens :

- Logiciel : 3 ans
- Site internet : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

- Matériel informatique : 3 ans
- Ensemble immobiliers : 10 à 40 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une provision pour dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations Financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition historique.

En fin de période, les titres de participation sont, le cas échéant provisionnés, par comparaison entre la valeur d'inventaire des titres et la valeur brute.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Méthode de dépréciation des créances clients :

Créances diverses :

- 100% pour les créances datant d'un an et plus,

Créances cotisations :

- 50% pour les créances datant d'un an à deux ans
- 100% pour les créances datant de plus de deux ans,

En plus de la méthode citée ci au-dessus, une analyse au cas par cas est utilisée, sur la base d'une analyse individualisée de la situation de chaque MFR, permettant de tenir compte de ses spécificités et d'apprécier au plus juste le risque de non-recouvrement.

Cotisations

Les cotisations sont enregistrées en produit lors de l'appel de ces dernières.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les titres de placements sont valorisés à leur coût d'acquisition. En cas de moins-value latente en fin de période, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à la perte latente.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. De plus, les engagements retraites sont comptabilisés en provision en totalité pour les actifs et les retraités, conduisant à une meilleure information. La comptabilisation dans les comptes est la méthode préférentielle selon l'article 335-1 du règlement CRC99-03 relatif au Plan Comptable Général.

Règles et Méthodes Comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.91%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 48.80%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2.81%
- Table de taux de mortalité : INSEE 2009-2011

Elles sont comptabilisées en provision pour risques et charges à hauteur de 127 K€.

Leur évaluation prend en compte l'ensemble du personnel et leur ancienneté dans le réseau MFR conformément à la convention collective de la branche MFR.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	413 105		9 675			422 781
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	413 105		9 675			422 781
CORPORELLES	Terrains	3 318 285					3 318 285
	Constructions sur sol propre	4 857 604					4 857 604
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	3 029 364		236 288			3 265 651
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	124 383		5 637			130 020
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 329 635		241 925			11 571 560
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15 000					15 000
	Autres titres immobilisés	800 280					800 280
	Prêt et autres immobilisations financières	124 316		271 943			396 258
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	939 596		271 943			1 211 538
TOTAL		12 682 336		523 543			13 205 879

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	209 053	51 069		260 123
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	209 053	51 069		260 123
CORPORELLES	Terrains	2 192 102	36 064		2 228 166
	Constructions sur sol propre	4 475 576	24 485		4 500 061
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	198 049	168 379		366 428
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	103 899	12 819		116 717
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 969 626	241 747		7 211 372
TOTAL		7 178 679	292 816		7 471 495

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	175 231		47 754	127 477
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	70 000			70 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	245 231		47 754	197 477
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations destituées mises en équivalence titres de participation autres immo. financières	15 000			15 000
		105 000		9 000	96 000
	Sur stock et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	282 606	49 566	7 685	324 488
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	402 606	49 566	16 685	435 488
	TOTAL GENERAL	647 837	49 566	64 439	632 964
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			49 566	55 439 9 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	386 000	248 500	137 500
	Autres immobilisations financières	10 258	10 258	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	694 754	694 754	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 905	2 905	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	13 601	13 601	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	16 997	16 997	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	399 112	399 112	
	Charges constatées d'avance	164 145	164 145	
	TOTAL DES CREANCES	1 687 772	1 550 272	137 500
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine	2 192 125	79 042	345 246	1 767 837
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseur et comptes rattachés	111 221	111 221		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	113 361	113 361		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	205 560	205 560		
	Impôts sur les bénéfices	29 501	29 501		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 706	10 706		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	101 296	101 296		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	12 656	12 656		
	TOTAL DES DETTES	2 776 426	663 343	345 246	1 767 837
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

axcio

Fiduciaire

UNMFREO

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fondspropres sans droit de reprise	5 000 000				5 000 000
Fondspropres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	3 736	(3 736)			
Autres réserves					
Report à nouveau	2 378 168	(127 239)			2 250 929
Excédent ou déficit de l'exercice	(130 975)	130 975	92 845		92 845
Situation nette	7 250 929		92 845		7 343 774
Fondspropres consommables					
Subventions d'investissement	46 698			8 074	38 624
Provisions réglementées					
TOTAL	7 297 627		92 845	8 074	7 382 398

14 / 25



UNMFREO

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Cf. état Subventions d'exploitation	668 262	1 365 056	812 000		1 221 318	
Contributions financières d'autres org.						
Cf. état Contrib. financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	668 262	1 365 056	812 000		1 221 318	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			164 145
OCA Siège		164 145	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			164 145

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 164 145 €. Elles correspondent à des charges ordinaires liées au fonctionnement normal de l'Union.

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			12 656
PCA Siège		12 656	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			12 656

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice se sont élevés à 12 656 €. Ils correspondent à des produits ordinaires liés au fonctionnement normal de l'Union.



UNMFREO

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation	40 056	481 644			1 616 485	2 138 185
Subventions d'investissement						
TOTAL	40 056	481 644			1 616 485	2 138 185



UNMFREO

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
Totalisation			



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		



UNMFREO

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Règlement ANC2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		214 142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49 770
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	49 770	
Dettes fiscales et sociales		163 277
DETTES PROV POUR C. PAYES SIEGE	111 376	
ORG SOCIAUX CHARGES. PAYER SIEGE	51 901	
Autres dettes		1 095
CHARGES. PAYER SIEGE	1 095	



UNMFREO

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Règlement ANC2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		38 077
Autres créances clients		2 500
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 500	
Autres créances		35 577
SUBVENTIONS A RECEVOIR	13 601	
INTERETS COURUS. RECEVOIR	21 976	

Annexe au Bilan

Engagements hors bilan

Cautions simples accordées par le Conseil d'Administration de l'Union Nationale au profit d'Associations dont l'immeuble est propriété de l'Union.

- Au 31/12/2025: 255 890€
- Au 31/12/2024: 255 890 €

Cautions hypothécaires accordées par le Conseil d'Administration de l'Union Nationale au profit d'Associations dont l'immeuble est propriété de l'Union.

- Association Maison Familiale du Moulin de la Planche
Route de Saclas – 91 150 ORMOY LA RIVIERE
- Association Maison Familiale Coquereaumont,
1888 route de Coquereaumont – 76 690 ST GEORGES

Sur les propriétés d'Ormo, une convention signée avec le Conseil Régional stipule qu'en cas de mise en vente, la région pourra récupérer le produit de la cession à due proportion de sa participation au coût du projet, soit 51,22%

Engagements donnés :

L'Union Nationale a acquis, en date du 27 septembre 2007, une propriété appartenant à la commune de MOIRANS (38) au lieudit « Le Vergeron ».

Cette propriété était occupée, dans le cadre d'un bail à construction, par l'association du Centre de Formation et de Promotion de MOIRANS.

A l'occasion de cette acquisition, l'Union Nationale a repris le bail la liant désormais au CFP de MOIRANS. Ledit bail expire le 1^{er} novembre 2041.

Dettes garanties par des sûretés réelles :

La récapitulation des dettes garanties par des sûretés réelles (hypothèques et nantissement) se présente comme suit en fin d'exercice :

- Emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2025 : 2 192 125 €
- Rappel au 31/12/2024 : 0 €

Effectifs

L'effectif de l'UNMFREO est de 31 salariés. Ce dernier se décompose ainsi :

Effectifs	31
Cadres	25
Employés	6

Annexe au Bilan

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes annuels et l'attestation sur la représentativité s'élèvent pour l'exercice écoulé à : 27 600 € TTC.

Contribution volontaires en nature 2025

L'UNMFREO ne bénéficie d'aucune contribution volontaire au titre du bénévolat pour l'exercice 2025.

Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 19 943 € en 2025.

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

- Versement à la Fondation des MFR dans le monde

Le Conseil d'administration de l'Union Nationale des MFR, après avoir pris connaissance des projets de la Fondation des MFR dans le monde, a décidé à la majorité, avec une abstention, d'utiliser le résultat excédentaire réalisé par l'Union lors de l'exercice 2023 pour verser à la Fondation des MFR dans le monde une aide exceptionnelle d'un montant de 250 000 € dans l'optique de renforcer les fonds propres de la Fondation des MFR dans le Monde. Conformément à cette décision et aux dispositions prévues dans la convention, l'Union Nationale des MFR a procédé au règlement de la somme de 250 000 € au cours de l'année 2025.

- Avances de trésorerie

L'UNMFR a consenti deux avances de trésorerie à la Fédération Régionale Nouvelle-Aquitaine.

Une première avance de 150 000 € formalisée par convention signée le 11 juin 2025, destinée à couvrir un besoin temporaire de trésorerie. Cette opération, réalisée sans intérêt, est enregistrée en créances sur associations du mouvement.

Une seconde avance de 150 000 € accordée le 25 novembre 2025, sans intérêt, avec échéance de remboursement fixée au 31 mars 2026. Cette avance a été intégralement formalisée par convention et comptabilisée comme créance immobilisée à son montant nominal.

Aucune garantie n'a été exigée sur ces opérations et aucun incident de paiement n'est signalé à la clôture de l'exercice.

Annexe au Bilan

Evènements postérieurs à la clôture

Contribution exceptionnelle postérieure à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration de UNMFR, réuni le 21 janvier 2026, a décidé l'attribution d'une contribution exceptionnelle d'un montant de 120 000 € au profit de ACGFPMFR.

Cette contribution exceptionnelle est destinée au financement des travaux engagés dans le cadre du dialogue social au sein du réseau des Maisons Familiales Rurales.

La décision étant intervenue après la date de clôture de l'exercice, cette opération constitue un événement postérieur ne donnant pas lieu à ajustement des comptes de l'exercice clos.

Elle est mentionnée au titre des événements significatifs intervenus après la clôture, afin d'assurer une information complète et sincère des instances de gouvernance et des partenaires.



SUIVEZ-NOUS



SITE INTERNET

www.mfr.fr



MVT

LE MÉDIA VRAIMENT TOUT
TERRAIN DES MFR

www.mvt.mfr.fr



FACEBOOK

www.facebook.com/mfr.asso.fr



TWITTER

twitter.com/unmfreo



YOUTUBE

www.youtube.com/user/unmfreo

Union Nationale des MFR
58, rue Notre-Dame de Lorette
75009 Paris

Tél. : 01 44 91 86 86

Fax : 01 44 91 95 45

Courriel : union@mfr.asso.fr

